



LE SALON DE LA BEAUTE
EN SUISSE

28-29

septembre 2025

LAUSANNE

Beaulieu Halle 1

SIWELL

DOSSIER DE PRESENTATION

SIWELL 2025

PRESENTATION

SIWELL est depuis 18 ans le salon qui regroupe l'essentiel de l'univers de la beauté en Suisse Romande.

Une Nouveauté à Lausanne

Pendant deux jours, cet événement est le rendez-vous des professionnels de la beauté. Il permet de se familiariser avec les nouveautés en Suisse et de générer des contacts auprès des professionnels.

L'objectif du SIWELL ?

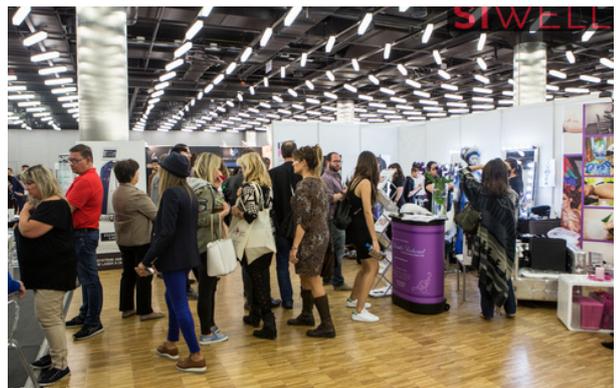
Réunir tous les domaines de la Beauté en un seul endroit, afin d'aider les professionnels à développer leur établissement, à découvrir de nouveaux produits en Cosmétique et en Esthétique, se former et bien plus encore...

Pour Lausanne, le salon aura lieu les dimanche et lundi, pour permettre aux visiteurs professionnels de visiter le salon en dehors des horaires de travail.

Les points forts du SIWELL

- Salon unique en Suisse Romande
- Présent depuis 18 ans
- Un salon exclusivement professionnel
- Plus de 80 exposants pour représenter l'ensemble des domaines d'activité : beauté, esthétique, bien-être.
- Présentation des dernières nouveautés en Suisse

Lieu : Lausanne Beaulieu Halle 1 sur 3'600 m2, les dimanche 28 et dimanche 29 septembre 2025.



SIWELL 2025
TARIFS

ESPACES D'EXPOSITION

4 x 3m	CHF 4'000.-
6 x 3m	CHF 5'000.-
8 x 3m	CHF 6'000.-
10 x 3m	CHF 7'000.-

Dégressif 15% pour les deux salons

TVA : Tous les montants indiqués seront majorés de 8,1 % (dès 2024)

Un espace d'exposition comprend :

Séparation des stands par cloisons (selon emplacement)

Sol en parquet

Electricité (1kW) / wifi

Inscription au programme du salon

Cartes d'exposant / Cartes d'invitation

Suppléments :

Mobilier et moquette en plus, sur commande

SIWELL

28-29 SEPTEMBRE 2025 LAUSANNE BEAULIEU HALLE 1

INSCRIPTION CONTRAT D'EXPOSANT

Raison sociale :

Nom du responsable :

Adresse complète :

Code Postal / Ville :

Tel: Mobile :

E-mail :

Website :

Secteur d'activité de l'entreprise :

N° du stand :

Surface souhaitée : m/ m =m²

Tarif :

Observations :

Date :

Signature :

En signant ce contrat, vous acceptez les conditions générales ci-après.

INFORMATIONS ET CONDITIONS GENERALES

Lieu de l'exposition :

Lausanne Beaulieu, Halle 1

Prix d'entrée du salon SIWELL : CHF 15.-

Horaires les dimanche 28 et lundi 29 septembre 2025 : 10h00 - 18h00

Organisateur :

godetproduction

38, ch. du Grand-Puits

1217 Meyrin

022.719.10.00

site internet : www.siwell.ch

e-mail : info@publicium.ch

Plan du salon :

Le salon SIWELL se situe sur un niveau d'environ 3'000 m2, et les espaces pour les exposants sont répartis selon plusieurs secteurs d'activité : Beauté, esthétique, cosmétique, maquillage, onglerie, look, bien-être, amincissement, remise en forme, médecine esthétique / chirurgie plastique, ainsi que les produits et appareillage pour professionnels

Montage et démontage des stands :

Montage des parois Mathys, vendredi 26 septembre. Montage des stands, **samedi 27 septembre de 8h à 19h.**

Démontage le lundi soir dès **18h** ou le **mardi 30 septembre au matin, de 7h à midi.**

Conditions d'inscription au SIWELL :

Peut participer à ce salon, l'exposant préalablement enregistré au moyen d'un contrat d'inscription fourni par l'organisateur, dûment signé et s'étant acquitté de son emplacement.

L'organisateur peut refuser l'admission d'un participant sans avoir besoin de se justifier.

Facturation et annulation de contrat :

L'exposant s'engage à régler sa participation impérativement avant la date du salon.

L'organisateur peut refuser un exposant n'ayant pas rempli cette condition de paiement.

L'exposant bénéficie de 5 jours ouvrables après sa confirmation par mail pour se rétracter. Faute de quoi, sa réservation et sa présence au SIWELL deviennent effectives. Toute annulation fera l'objet d'un paiement intégral à moins de 30 jours de la date du SIWELL et de 50% à une date antérieure. Cependant, en cas d'annulation du SIWELL, pour force majeure (pandémie...), l'organisation restitue la somme versée au prorata des frais engagés pour la location de la salle.

Utilisation des espaces d'exposition :

Les espaces sont répartis selon les secteurs susmentionnés et chaque exposant sera avisé par courrier de son emplacement. L'exposant doit rester sur son emplacement et non empiéter sur le passage pour toute diffusion d'imprimés ou produits, sachant que toute démarche commerciale de l'exposant devra se dérouler sur son stand. L'exposant ne pourra faire appel à aucune publicité sonore et ne pourra installer des éléments publicitaires pouvant créer un dérangement pour les autres participants.

L'exposant est dans l'obligation de s'occuper de son stand tout au long du salon, il devra s'assurer de l'ordre et du nettoyage de celui-ci. Des containers avec tri des déchets, sont prévus à cet effet.

Le ménage quotidien n'est fait que sur les allées de passage du public et non sur les stands

Les produits exposés devront faire l'objet d'une vérification douanière par le Service des Douanes de Palexpo

Toute installation de moquette effectuée par l'exposant lui-même nécessitant l'usage d'un scotch ou d'une colle devra impérativement être nettoyé pour rendre l'emplacement rendu dans l'état initial de propreté sinon des frais de nettoyage seront obligatoirement facturés à la charge de l'exposant.

Droit à l'image :

En participant au salon, l'exposant autorise le SIWELL à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos le représentant ainsi que son équipe, réalisés lors du salon ainsi qu'à les exploiter, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale. Les photographies et vidéos sont notamment susceptibles d'être reproduits sur les divers supports de communication du salon tels que les réseaux sociaux, le site internet www.siwell.ch ainsi que le magazine officiel et celui des partenaires du salon.

Responsabilité :

L'exposant est responsable civilement de tous les dommages matériels ou physiques fait à un tiers par lui-même ou par l'un de ses employés, ainsi que sur le lieu de l'exposition avec une RC privée.

L'exposant est seul responsable de son matériel : dommage physique, accident ou vol.

L'organisateur refuse toute responsabilité de vols ou de dommages, physiques ou corporels.

Lois :

Les exposants sont soumis aux lois en vigueur et à toutes les obligations légales, fédérales, cantonales et communales. Ils devront respecter les droits du consommateur et les dispositions légales régissant la vente en générale. Tous les produits exposés et vendus devront être conformes aux règles du Service d'Hygiène du canton de Vaud...

SIWELL 2025

CONTACT

Organisation

godetproduction

38 chemin du Grand-Puits, 1217 Meyrin

www.siwell.ch

Pour tout contact : Stéphane Godet

sg@publicium.ch

022 719 10 00

Suivez-nous



[/siwell.ch](https://www.facebook.com/siwell.ch)

[/salon_siwell](https://www.instagram.com/salon_siwell)